

22^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme
Genève, 25 février – 22 mars 2013

8 mars 2013

Point 3 : Dialogue interactif avec :

- La Représentante spéciale du Secrétaire générale sur la violence à l'égard des enfants, Marta Santos Pais
- La Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Najat Maalla M'jid

Déclaration orale lue par Yao Agbetse, Coordinateur du Plaidoyer, BICE

Monsieur le Président,

Le BICE remercie les deux experts, Mme Marta Santos Pais et Mme Najat Maalla M'jid pour la qualité de leur rapport et la pertinence des recommandations formulées. Le BICE se félicite du renouvellement du mandat de Mme Marta Santos Pais et espère qu'il donnera un élan accru à ses initiatives. Le financement de ce mandat sur le budget ordinaire des Nations Unies ne devrait pas freiner les Etats à faire des contributions volontaires pour le soutenir.

Le BICE apprécie les résultats du dialogue établi par la RS avec les Etats notamment sur la prise de conscience de l'impact négatif de la violence contre les enfants, et l'évolution législative et des politiques publiques. Toutefois, les résultats de l'enquête mondiale montrent que la dimension de prévention reste le parent pauvre des progrès réalisés jusqu'ici et que les voies de recours restent limitées pour les victimes de violences. **Quel est l'agenda de la Représentante spéciale pour convaincre les Etats à intégrer l'aspect prévention et à faciliter l'accès à la justice aux victimes et quel serait l'apport des ONG ?**

Par ailleurs, malgré l'évolution du cadre normatif, la question de la réadaptation et la réinsertion des victimes est essentiellement l'œuvre des organisations de la société civile. **Quelles sont les actions que les Etats devraient entreprendre pour combler ce gap ?**

Monsieur le Président,

Le BICE note avec appréciation le choix par Mme Najat Maalla M'jid de la thématique du tourisme sexuel pédophile qui cause des préjudices profonds parfois irréversibles aux enfants. Le rapport relève que le phénomène persiste, se développe et met en lumière les difficultés multifformes alors même qu'aucune étude globale n'est menée sur l'ampleur et l'impact du phénomène. **Comment et par qui une telle étude globale pourrait être conduite ?**

En outre, la lutte contre le tourisme sexuel pédophile exige une incrimination spécifique et une coopération judiciaire entre les Etats pour favoriser les poursuites et lutter contre l'impunité. **Pensez-vous qu'une assistance technique est nécessaire pour que les Etats engagent les réformes nécessaires à cet effet ?**

Aussi, le tourisme sexuel, y compris pédophile, se développe-t-il en marge de grands événements, notamment sportifs à l'instar des Jeux olympiques et de la Coupe du monde de football. **La RS envisage-t-elle d'engager un dialogue avec les Etats qui abriteront prochainement de tels événements ? Quelles actions le Conseil peut-il entreprendre à cet effet ?**

Certains Etats restent indifférents au tourisme sexuel pédophile pour ne pas porter atteinte aux revenus issus du tourisme qui, parfois, représentent une part importante du budget national. **Comment la RS envisage-t-elle de travailler avec ces Etats et le secteur privé dans ces Etats ?**

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication contribuent fortement à l'amplification du phénomène. *Media, réseaux sociaux et les droits de l'enfant*, c'est le thème retenu par le Comité des droits de l'enfant pour le Débat Général en septembre 2013. **Quelles contributions la RS entend apporter à cet événement ?**

Enfin, pour les deux experts, le BICE aimerait savoir si elles ont **engagé des démarches individuelles ou collectives visant à intégrer dans l'Agenda de Développement Post 2015 la question de la violence contre les enfants au rang des priorités ?**

Le Bice reste convaincu qu'une approche basée sur le droit de cet Agenda post 2015 est capitale.

Je vous remercie Monsieur le Président.